

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Retiré

AMENDEMENT**N ° CF143**

présenté par

M. Simian

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 80, après les mots : « réalisation de sa deuxième phase », rédiger ainsi la fin de la phrase : « ainsi que des travaux de mise à niveau et de sécurisation de la RN134 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est d'inscrire dans la loi la réalisation des travaux de la mise à niveau de la RN134.

En effet, la réalisation des travaux sur cet axe européen de transit devient urgente. Alors que les travaux côté espagnol sont d'ores et déjà achevés, les travaux de mise à niveau et de sécurisation – notamment sur le tronçon entre Oléron et le tunnel du Somport – de cet axe inauguré en 2003, n'ont pas commencé côté français. Cet axe qui traverse plusieurs communes en leur cœur et présente des passages étroits et dangereux nécessite en effet de réaliser les contournements indispensables et d'améliorer les passages dangereux pour en faire un axe européen sur et moderne. Les nombreux accidents qui ont lieu sur cet axe routier, dont le dernier, mortel près du fort de Portalet incluant un poids lourds, démontrent le caractère urgent d'une amélioration des conditions de circulation en vallée d'Aspe.